

ARRETE MUNICIPAL N°13244 DU 10 AVRIL 2024

Le Maire de Larmor-Plage,

OBJET :

Troc Nautique et Puces.

Petit Port de Kernével

Du 26 avril 2024 à 08h00

Au 29 avril 2024 à 16h00

- Vu les articles L. 2211-1 et suivants, du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Vu le Code de la Route,

- Vu la demande faite par l'Association Pêche .Plaisance .Larmor-Plage-Mairie de larmor-Plage-56260 Larmor-Plage

- Considérant que pour des motifs de sécurité public il convient de modifier l'accès au stationnement au petit port de Kernével.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Du vendredi 26 avril 2024 à 08h00 au lundi 29 avril à 16h00, il convient d'interdire le stationnement sur l'ensemble du parking du petit port de Kernével. Aussi le dépôt d'une benne est autorisé sur le parking. Seuls les participants sont autorisés à stationner.

ARTICLE 2 : Les panneaux de signalisation seront mis en place 48h00 avant la date d'intervention par la Police Municipale.

ARTICLE 3 : La signalisation temporaire, lestée ou fixée, doit résister à des rafales de vent jusqu'à 90 Km/h. L'entreprise veillera à la bonne mise en place de celle-ci ainsi que la sécurisation du site via un périmètre de sécurité.

ARTICLE 4 : Madame La Directrice Général des Services, la Police Municipale, Madame la Commissaire de Police de LORIENT et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LE MAIRE,

Patrice VALTON

